Image not found or type unknown

Escroquerie voire abus de confiance

Par **P Chris**, le **14/04/2018** à **17:53**

Bonjour,

J'ai vendu via le net un sac Chanel qui m'avait été offert depuis les Etats-Unis, pour une valeur de 2200€. La personne s'est déplacée des environs de Béziers et a acheté le sac, réglé en espèces. Quelques jours plus tard me demandant une facture pour l'assurance, facture que je n'avais pas elle m'a annoncé que ce sac était une contrefaçon (sac vu par son cordonnier) et exigeait donc le remboursement.

Naïvement j'ai cru ses dires, son mari étant gendarme et j'ai donc remboursé. Elle devait me retourner le sac que à ce jour j'attends toujours, prétextant que je dois venir le chercher car son mari gendarme elle ne veut ni ne peut prendre le risque de me l'envoyer par colis puisque c'est une contrefaçon. Cette personne s'est bien gardée de me dire qu'elle ne me renverrait pas le sac par La Poste ou autre. Elle m'avait pourtant assuré que ce serait fait lui ayant suggéré un envoi par Mondial Relay en donnant autre nom, autre adresse etc pour éviter pour elle les risques. Même faire prendre le sac à son domicile par UPS ou autre société elle refuse car elle devrait donner son nom et son adresse...

Je ne peux me déplacer.
Je ne sais plus quoi penser ni faire. Depuis fin février je lui envoie des messages par mail qui évidemment restent à présent sans réponse.

Je me suis faite avoir sans aucun doute et je souhaiterais savoir quel recours je peux avoir. Et ce que je risque au cas où ce sac serait vraiment une contre-façon si je dépose plainte au Tribunal d'instance pour abus de confiance voire escroquerie ou l'inverse.

Dans l'attente de votre réponse et de vos conseils je vous remercie .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés